

# Charte d'accessibilité

Dernière mise à jour : le 7 février 2025

Selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le handicap se définit comme « la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, menant à des difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales et/ou physiques ».

SensioLabs University, l'organisme de formation de SensioLabs, le créateur du framework Open-Source PHP Symfony, accorde une importance particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. Quelle que soit la modalité de formation choisie, **SensioLabs University recommande au participant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap** ainsi que ses besoins spécifiques, afin de l'accueillir dans des conditions optimales.

**Votre référent handicap** : Laurent Vaquette – laurent.vaquette@sensiolabs.com

## Accès à nos formations en présentiel

### Pour les personnes à mobilité réduite

Nos salles répondent aux normes de sécurité.

### Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel

**Notre documentation est adaptée aux besoins.** Elle est mise à leur disposition en amont de la formation afin que le participant puisse la transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel. Par ailleurs, **les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus dans nos centres de formation** pour accompagner leurs maîtres.

### Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

**Des interprètes en langue des signes** peuvent être mis à la disposition des participants (cette prestation faisant l'objet d'un coût supplémentaire).

## Accès à nos formations à distance

**Pour nos prestations à distance, nous travaillons majoritairement avec l'outil Google Meet.** La personne assistant à la formation peut l'activer ou non.

**Tous nos modules e-learning** sont accessibles aux personnes en situation de handicap que ce soit un handicap physique, sensoriel (moteur, auditif, visuel), mental (intellectuel, psychique cognitif).

## Les actions mises en place

Plusieurs actions sont menées pour garantir l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation de handicap :

- Formation continue des Référents Handicap sur tous les domaines liés à l'accueil des personnes en situation de handicap en emploi et en formation (accessibilité des locaux et des contenus, connaissance des formes de handicap...)
- Amélioration des processus d'accueil : analyse et prise en compte des besoins en équipements, en aménagement de postes, en accompagnement...
- Aménagements de l'accès à nos locaux aux handicaps des personnes.
- Renforcement des liens avec les partenaires spécialisés dans l'emploi, la formation et l'accompagnement adaptés aux personnes en situation de handicap : Agefiph, RHF, Cap Emploi, France Travail, Réseau des Référents Handicap...
- Pédagogie spécifique pour les personnes en situation de handicap : conception, adaptations ergonomiques, aménagement du temps de formation.